

Dossier du BHII N° FO/598/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES
4/2004
4 août 2004**

NOUVEAU LIBELLE DE L'ARTICLE 21 DU REGLEMENT FINANCIER

Réf : LCCF 7/2003 du 18 décembre 2003.

Monsieur le Directeur,

Dans la LCCF mentionnée en référence, le Comité de direction proposait de modifier l'Article 21 du Règlement financier pour que la confirmation annuelle du Commissaire aux comptes qui est nommé par la Commission des finances, lors des Conférences hydrographiques internationales, soit examinée par le Comité de direction, le président et le vice-président de la Commission des finances lors de la réunion qu'ils organisent en fin d'année, conformément à l'Article 14 du Règlement général et qu'ils en réfèrent à la Commission des finances, uniquement s'il est nécessaire de le remplacer.

Le BHI remercie les trente-huit Etats membres qui ont voté. Trente-cinq ont exprimé un vote favorable et trois un vote défavorable (voir tableau en annexe). Le BHI souhaite donc informer les Etats membres que la proposition n'a pas été acceptée, étant donné que la majorité des deux tiers n'a pas été obtenue (quarante-sept votes favorables nécessaires), et que le texte de l'Article 21 du Règlement financier demeurera donc inchangé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

P.J : Tableau des votes

ETAT MEMBRE	VOTE		COMMENTAIRES
	OUI	NON	
Afrique du Sud	X		
Algérie	X		
Australie	X		
Bahreïn	X		
Brésil	X		
Canada	X		
Chili	X		Ceci contribuera à améliorer considérablement l'efficacité de l'Organisation
Chypre	X		
Colombie	X		
Corée (Rép. de)	X		
Danemark	X		
Estonie	X		
Finlande	X		
France	X		
Grèce	X		
Inde	X		
Japon		X	Nous sommes opposés à cette circulaire parce que le Commissaire aux comptes doit être indépendant du Comité de direction
Malaisie	X		
Maroc	X		
Monaco	X		
Norvège	X		
Nouvelle-Zélande	X		
Pays-Bas	X		
Pérou		X	Désapprouve. Préfère attendre les conclusions du SPWG
Pologne	X		
Portugal	X		
RU	X		
Serbie-et-Monténégro	X		
Singapour	X		
Slovénie	X		
Sri Lanka	X		
Suède	X		
Thaïlande	X		
Tunisie	X		
Turquie	X		
Ukraine	X		
Uruguay	X		

USA (NOS)		X	L'OHI restructure actuellement son Règlement financier ainsi que d'autres aspects de son fonctionnement. Les USA ne sont pas favorables au changement proposé au Règlement financier et préféreraient traiter des modalités de recrutement et de sélection du Commissaire aux comptes, dans le contexte de la restructuration du Règlement financier.
-----------	--	---	---